



Audience et audit communautaires. Dolpa, Népal. Photographie de l'USAID/Népal.

ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS DANS LES ACTIVITÉS DE L'USAID DANS LES ZONES PROTÉGÉES :

Guide pratique

Mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	ii
I. Introduction	1
II. Qu'est-ce que l'engagement communautaire ?.....	3
III. Quels sont les processus efficaces en matière d'engagement communautaire ?.....	5
IV. Outils pour l'engagement communautaire.....	6
V. Ressources supplémentaires.....	7

PRÉFACE

À partir de l'exercice fiscal 2020, la Déclaration explicative conjointe ou la Déclaration des responsables accompagnant la loi intitulée Appropriations Act a exigé de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) qu'elle tienne compte de plusieurs nouvelles exigences, le cas échéant, dans les contrats et les aides accordées dans le cadre de ses activités dans les parcs nationaux et autres zones protégées. L'USAID considère que les parcs et les zones protégées comprennent l'ensemble des six [catégories de parcs et d'aires protégées définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature \(UICN\)](#) à savoir

- Les réserve naturelles intégrales/zones de nature sauvage
- Les parcs nationaux
- Les monument nationaux ou caractéristiques nationales
- Les aires de gestion d'habitat spécifique
- Les paysages terrestres ou marins protégés
- les zones protégées pour l'utilisation durable des ressources naturelles

Ce document, ainsi que plusieurs autres, a été élaboré pour fournir des directives aux missions et autres unités opérationnelles de l'USAID afin de répondre à la directive du Congrès. Les quatre exigences énumérées dans la Déclaration des responsables sont indiquées ci-dessous :

- Les informations relatives au projet proposé et à ses incidences potentielles doivent être communiquées aux communautés locales, et le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones concernées doit être obtenu conformément aux normes internationales ;
- Les incidences potentielles du projet proposé sur les revendications existantes en matière de terres ou de ressources des communautés locales ou des populations autochtones concernées doivent être prises en compte et traitées dans tout plan de gestion ;
- Les écogardes, les gardes forestiers et les autres personnes chargés de l'application de la loi autorisés à protéger la biodiversité doivent être correctement formés et encadrés ;
- Des mécanismes efficaces de réclamation et de recours pour les victimes de violations des droits humains et d'autres comportements répréhensibles doivent être mis en place.

I. INTRODUCTION

L'engagement communautaire est un outil essentiel pour le développement international, car il permet à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et aux responsables de la mise en œuvre de comprendre et de prendre en compte les objectifs, les préoccupations et les défis des parties prenantes dans le cadre d'un projet de développement. Ce Guide pratique de l'engagement communautaire est la suite du Guide de l'engagement communautaire de l'USAID et donne un aperçu des principaux outils d'engagement, de la manière de déterminer l'approche qui conviendra à votre unité opérationnelle en fonction de vos besoins, et du moment où il convient d'appliquer les outils. Ce guide fournit également une vue d'ensemble des méthodes permettant de faciliter l'engagement, ainsi que des liens vers des orientations plus complètes de l'USAID ou à des orientations externes, le cas échéant. Ce guide s'adresse aux responsables et aux membres du personnel technique de l'USAID ainsi qu'aux partenaires de mise en œuvre dans tous les secteurs techniques.

Un engagement communautaire renforcé mis en œuvre conformément aux pratiques internationales peut permettre d'atteindre les objectifs suivants, parmi de nombreux autres avantages :

- l'accroissement de confiance entre l'USAID, les responsables de la mise en œuvre et les communautés grâce à des consultations constructives et un dialogue ouvert ;
- l'identification des priorités et des plans de développement communautaire afin de s'assurer que les interventions de l'USAID sont en adéquation avec les priorités, les ressources et les besoins de la communauté ;
- la facilitation de la participation de la communauté au processus de conception, et à l'utilisation des connaissances et des ressources locales pour répondre aux défis du développement ;
- des consultations et des communications régulières pendant toute la durée des activités afin de favoriser la collaboration, l'apprentissage et l'adaptation pour améliorer les résultats du projet et des initiatives de développement ;
- une meilleure capacité à mener des initiatives de développement ;
- l'identification par la communauté des impacts positifs ou négatifs potentiels, ainsi que des mesures d'atténuation qui pourraient ne pas être prises en compte par les parties prenantes externes, y compris l'atténuation des risques pouvant affecter la réputation de l'USAID ou des partenaires de mise en œuvre, ainsi que le projet lui-même ;
- la réduction des risques et des coûts associés à la révision ou à la clôture du projet si l'« acceptation sociale » (approbation des acteurs locaux) n'est pas obtenue ou perdue.

RELATION AVEC LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR L'USAID

Ce document a été rédigé à l'intention des gestionnaires d'activités de l'USAID, des représentants des responsables des contrats et des conventions, et des partenaires de mise en œuvre, le cas échéant. Les informations contenues dans ce document reflètent les bonnes pratiques, et elles sont destinées à servir de référence, et à aider les personnes concernées à concevoir et à mettre en œuvre les activités dans les parcs nationaux et les zones protégées. Ce document est conçu pour aider le personnel de l'USAID ; il ne contient pas d'obligations contractuelles. Les partenaires de mise en œuvre sont encouragés à consulter ces orientations pour mener à bien les activités décrites dans la subvention qui leur a été attribuée par l'USAID, mais ce document n'impose pas d'obligations contractuelles à une quelconque partie, à moins qu'il ne soit associé à un document d'octroi de subvention. La consultation et le processus de consultation fondés sur les principes énoncés dans le présent Guide pratique relèvent de la responsabilité de chaque partenaire de mise en œuvre, sous la supervision du personnel de l'USAID chargé de l'attribution des subventions, et dans les conditions spécifiées dans le contrat ou l'attribution de la subvention d'assistance en question.

EXIGENCES DE L'USAID EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

L'USAID prend systématiquement en compte les risques environnementaux dans ses efforts visant à promouvoir la résilience, et à protéger les personnes et les ressources. Pour l'USAID, les risques environnementaux incluent également les risques sociaux. L'USAID utilise un [processus d'évaluation de l'impact environnemental](#) pour évaluer l'impact potentiel de ses activités sur l'environnement et la société avant leur mise en œuvre.

En outre, les projets de l'USAID doivent se conformer depuis l'exercice fiscal 2020 aux exigences de la Déclaration explicative conjointe (fréquemment appelé « Déclaration des responsables ») qui accompagne la loi intitulée Appropriations Act.

Pour déterminer si cette exigence s'applique à votre projet ou activité, vous devrez notamment tenir compte des facteurs suivants, qui ne sont pas exhaustifs :

- le projet ou l'activité implique-t-il un travail avec des écogardes, des gardes forestiers ou du personnel similaire autorisé à faire respecter les lois associées à un parc national ou à d'autres zones protégées ?
- le projet ou l'activité implique-t-il des travaux qui affectent l'accès aux zones protégées, ou les droits et pratiques d'utilisation des ressources naturelles ?
- le projet ou l'activité implique-t-il un travail législatif, réglementaire ou politique qui concerne spécifiquement les zones protégées ou les communautés associées ?

Pour plus d'informations, consultez le contrat ou la convention régissant votre activité, et reportez-vous à la Section V du présent document pour trouver des outils et des conseils.

II. QU'EST-CE QUE L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ?

Aux fins de ce Guide pratique, l'engagement communautaire désigne l'ensemble des communications et des interactions avec les communautés locales affectées par un projet pendant la durée de celui-ci, qui conduisent à un impact plus fort et durable des initiatives de développement, ainsi qu'à des relations positives entre l'USAID, les partenaires de mise en œuvre et les communautés. Il existe plusieurs niveaux d'engagement communautaire, allant du moins formel au plus formel et structuré.

Le terme « communauté » a de nombreuses significations et englobe de multiples composantes, comme illustré à la Figure 1.

Figure 1. Types de communautés et définitions



Toutes les parties à un processus d'engagement doivent être d'accord sur le type d'engagement et les résultats escomptés, ce qui permet de gérer les attentes de toutes les parties.

L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE AVEC LES POPULATIONS AUTOCHTONES

L'USAID a publié la [Politique de promotion des droits des populations autochtones \(PRO-IP\)](#) en mars 2020. Cette politique prévoit que les unités opérationnelles invitent les populations autochtones à participer au processus de développement. Elle stipule en outre que « lorsque les populations autochtones sont parties prenantes d'une activité donnée, les unités opérationnelles de l'USAID doivent effectuer une analyse prenant en compte l'impact potentiel des activités de développement proposées et impliquant un engagement direct avec les populations autochtones concernées ». La politique PRO-IP définit les critères d'identification des populations autochtones, les principes de fonctionnement et les objectifs politiques de l'USAID, et elle fournit des orientations sur la manière d'intégrer les populations autochtones dans le cycle de programmation de l'USAID.

Les unités opérationnelles de l'USAID doivent mettre en œuvre les étapes 1, 2 et 3, selon le cas, de la Politique PRO-IP et consulter le conseiller principal pour les populations autochtones (PRO-IP pg. 19-20).

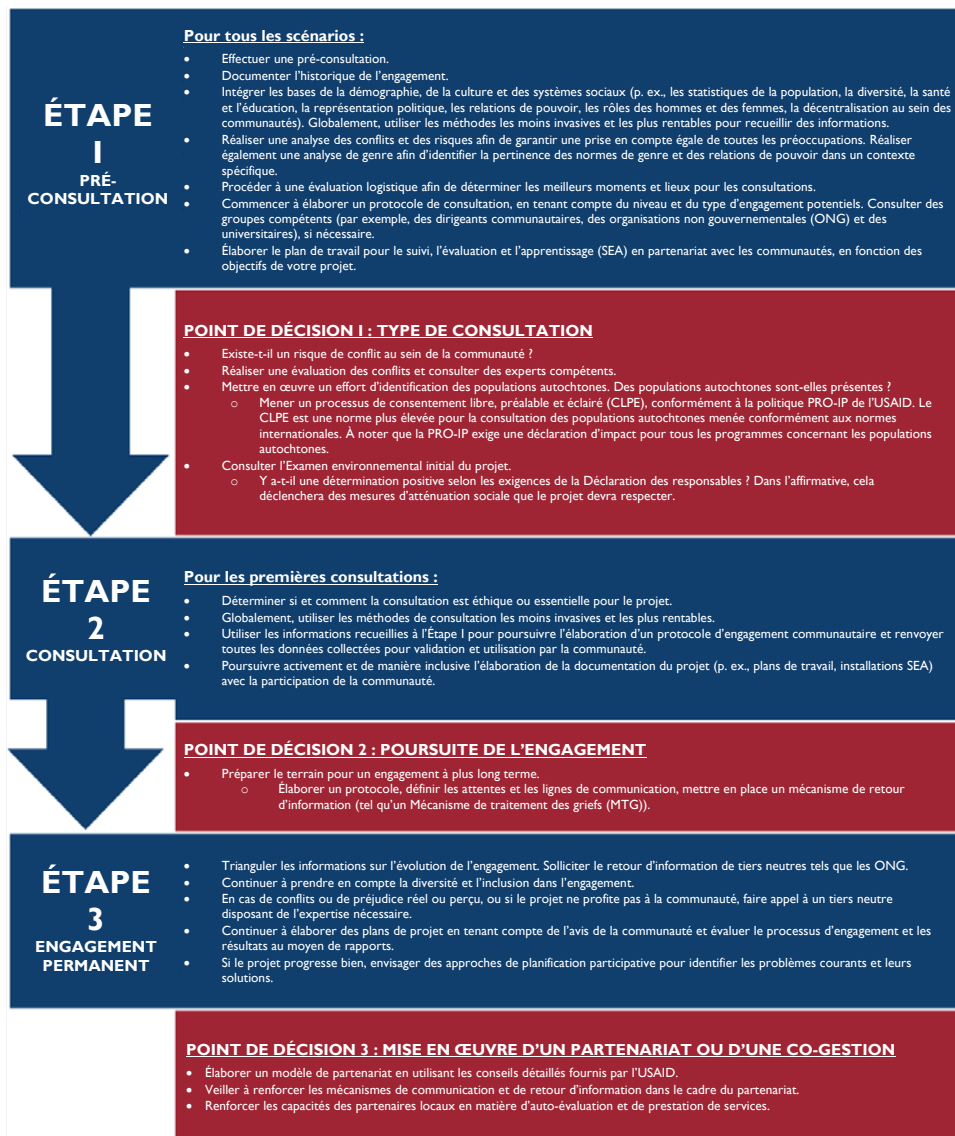
L'USAID identifie trois objectifs principaux pour l'engagement :

- Les communautés affectées sont **informées** de ce qui a déjà été décidé ou des mesures qui ont été prises ou pourraient être prises. Ce niveau d'engagement peut concerner les communautés et les autres parties prenantes qui ne sont pas étroitement liées au projet, ou bien la sensibilisation générale (par exemple, messages sur la santé). Cette communication est généralement informelle, mais elle peut avoir lieu dans un cadre plus formel, par exemple lors de réunions d'organisations communautaires.
- Les communautés sont **consultées** afin qu'elles puissent exprimer leurs préférences concernant les alternatives possibles, les décisions ou les activités. Ce niveau est susceptible de convenir le mieux à la planification. La consultation peut prendre la forme d'un processus informel ou d'un accord avec les communautés, en fonction des engagements pris pour respecter les préférences des communautés. Les responsables de la mise en œuvre doivent être clairs sur les suites à donner aux consultations afin que les communautés ne soient pas frustrées si leurs suggestions ne sont pas prises en compte dans le projet.
- La **prise de décisions** implique une communication collaborative et un partenariat efficace avec les communautés dans toutes les activités et phases pertinentes du processus décisionnel, y compris l'identification des problèmes, l'organisation de consultations, la collecte d'informations, la formulation d'alternatives et l'étude de leurs conséquences potentielles, la mise en œuvre du projet et l'évaluation du projet. Ce niveau est recommandé pour un engagement fort de la communauté, ainsi que l'appropriation des activités et des résultats du projet. Il peut s'agir à la fois de processus formels (par exemple, protocoles d'accord, subventions) et informels. Le renforcement des capacités, le mentorat et d'autres formes de soutien sont souvent nécessaires pour que les prises de décisions conjointes soient efficaces afin de réduire les déséquilibres de pouvoir. (Adapté du document de [l'USAID](#) intitulé [Best Practices in Stakeholder Engagement in Biodiversity Programming \(Meilleures pratiques en matière d'engagement des parties prenantes dans les programmes de protection de la biodiversité\)](#)).

III. QUELS SONT LES PROCESSUS EFFICACES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ?

L'engagement communautaire peut être abordé selon différentes approches et à l'aide de différents outils. L'approche et le niveau d'engagement dépendront des objectifs. Si une activité présente des incidences négatives potentielles sur le plan environnemental ou social, il convient d'adopter des approches d'engagement plus formelles. Si les activités sont destinées à être co-crées avec les communautés, un responsable de la mise en œuvre voudra peut-être établir des règles claires d'engagement par le biais d'un processus plus formel. Pour engager les communautés, consultez l'arbre décisionnel présenté dans la Figure 2 ci-dessous¹.

Figure 2. Arbre décisionnel de l'engagement communautaire



¹ Il convient de noter que les membres d'une communauté peuvent avoir des points de vue divergents et que l'USAID devra donc tenir compte des risques de conflits internes et externes au cours du processus de consultation.

IV. OUTILS POUR L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Une approche de l'engagement doit s'appuyer sur les meilleures pratiques et sur une vision de la manière dont l'engagement s'intègre dans la culture d'une communauté, et peut être soutenue par les systèmes locaux. Il existe de nombreux outils et de nombreuses méthodes d'engagement, mais l'approche globale peut permettre de déterminer la manière dont ces outils sont sélectionnés et déployés. Parmi les difficultés potentielles à prendre en compte figurent les barrières linguistiques ou les échecs antérieurs des initiatives d'engagement des gouvernements des pays.

TABLEAU I. QUAND UTILISER LES APPROCHES ET LES OUTILS		
OBJECTIF DE L'ENGAGEMENT	OUTIL OU APPROCHE	CONSIDÉRATIONS
Identification initiale des communautés	<ul style="list-style-type: none"> Examen d'études, de rapports, d'évaluations et de documents universitaires sélectionnés Enquêtes démographiques et cartes de toutes zones du projet Discussion avec des personnes compétentes Analyse des systèmes locaux Évaluations rapides 	<ul style="list-style-type: none"> Des évaluations rapides doivent être effectuées après l'examen de la documentation et la consultation d'experts
Consultations avec les communautés	<ul style="list-style-type: none"> Démarches initiales de préconsultation L'approche initiale pour la consultation dépendra de la taille et de la diversité du groupe Analyse du développement inclusif et analyse basée sur le sexe Entretiens avec des répondants clés pour élaborer l'approche Groupes de discussion suffisamment représentatifs pour recueillir des avis diversifiés Approche appréciative pour les entretiens avec les répondants clés et les groupes de discussion 	<ul style="list-style-type: none"> Examen des informations sur la culture et les protocoles sociaux ainsi que sur la diversité et la représentation des communautés Analyse ou revue d'analyse des conflits si l'activité a lieu dans une zone de conflit ou de conflit potentiel. Un consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) peut être nécessaire à ce stade si les populations autochtones doivent être impliquées dans les étapes ultérieures
Conception des projets avec les communautés	<ul style="list-style-type: none"> Outils PRA qui facilitent une planification conjointe Voir d'autres outils dans le « Guide pratique » de l'USAID. 	<ul style="list-style-type: none"> Selon le type de projet, ces étapes peuvent être entreprises par le partenaire de mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan de travail
Diligence raisonnable et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de l'impact social Analyse des conflits Examens environnementaux initiaux et PASE Mécanisme de réclamation et de retour d'information 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessite une expertise commandée
CLPE	<ul style="list-style-type: none"> Différents formats et calendriers (voir les orientations associées) 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessite une expertise commandée
SEA/CAA	<ul style="list-style-type: none"> Formation des communautés à la mise en œuvre du plan de SEA dans leurs communautés 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'intégrer les contributions des communautés dans les plans formels de SEA Prise en compte de l'engagement dans les critères de performance. Création de théories du changement pertinentes permettant de relier l'engagement aux résultats

Remarque : Ces approches et outils ont été adaptés à partir du Guide de l'engagement communautaire de l'USAID.

V. RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Cette section fournit des ressources supplémentaires qui peuvent être utilisées conformément aux informations fournies dans le présent Guide pratique. Ces ressources sont adaptées de la Fiche d'information interne de l'USAID sur la promotion des droits des populations autochtones.

- Ressources pour l'engagement avec les communautés :
 - [Manuel pour la consultation](#) – Voir l'Annexe 3 du Cadre facultatif d'évaluation de l'impact social de l'USAID
 - [Partenariat USAID/République démocratique du Congo avec les populations autochtones dans le cadre des Initiatives CARPE : Vers une nouvelle pratique de conservation](#)
 - [Stratégie d'engagement des populations autochtones de l'USAID/Guatemala](#)
 - [USAID : Guide Power Africa sur l'engagement communautaire pour les projets énergétiques au Kenya](#)
- Ressources pour le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) :
 - [Approches participatives de la planification de la gestion des ressources naturelles de l'USAID/République démocratique du Congo](#) (accès réservé à l'USAID)
 - [Les neuf étapes de l'USAID/Liberia pour la foresterie communautaire](#)
 - [Formation de l'USAID/Papouasie-Nouvelle-Guinée sur le CLPE et recherche](#)
 - [Directives de l'USAID sur les déplacements forcés et la réinstallation](#)
 - [Rapport « Our People, Our Resources » \(Notre peuple, nos ressources\) de la Banque mondiale](#)

D'autres ressources sont répertoriées sur le site [USAID.gov](https://www.usaid.gov) et peuvent également être recherchées en ligne.

- Ressources pour l'identification des populations autochtones² :
 - [Politique de l'USAID sur la promotion des droits des populations autochtones \(PRO-IP\)](#) – Guide les praticiens du développement pour renforcer la conception et la gestion des programmes qui affectent les populations autochtones
 - [Exemple de cahier des charges](#) – Un cahier des charges pour solliciter un expert technique afin d'identifier les populations autochtones

² Toute initiative de développement susceptible d'affecter les populations autochtones doit prendre en compte et traiter les défis et inconvénients spécifiques auxquels elles sont confrontées, y compris les questions liées à leurs contextes. Une bonne compréhension des priorités, des perspectives, ainsi que des défis sociaux, culturels, environnementaux et juridiques des populations autochtones permet de s'assurer que les activités garantissent une protection contre le risque d'impact négatif, atténuent le risque de conflit qui peut résulter d'attentes mal alignées ou de malentendus, et sont en adéquation avec l'approche de l'USAID de « non-nuisance ».

- Ressources issues de cadres multilatéraux :
 - [Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\)](#) et [Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones](#) – En savoir plus sur les droits des populations autochtones.
 - [Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme](#) – Étude des cadres multilatéraux qui soutiennent les droits des populations autochtones et les engagements nationaux
 - [OIT](#) – Organisation multilatérale qui soutient la mise en œuvre de la Convention 169 de l'OIT
 - [Commission interaméricaine des droits de l'homme](#) – Mécanismes pour les droits des populations autochtones en Amérique
 - [Commission africaine des droits de l'homme et des peuples](#) – Le Groupe de travail sur les populations/communautés et minorités autochtones en Afrique